

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 27 février 2025

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20250221-D202500003I0-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 28 de Votants: 36

Dont vote par procuration: 8

Abstention: 1

Contre: 0

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.00003/2025 du 21/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en session ordinaire, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 15 février 2025, sous la présidence de M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire.

Etaient présents : (28)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents: (13)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale)

Absents excusés: (0)

Procuration: (8)

Vu

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Inayatie KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR donne pouvoir à Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI donne pouvoir à M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme Munia DINOURAINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

۷u l'article 73 de la Constitution ;

le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

OBJET:

Création, transformation et suppression de postes

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de mairie le 27/02/2025 que convocation avait été faite le 15/02/2025.

Le Maire.

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les

emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par

l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant que c'est dans ce cadre que sont proposées ici les créations ainsi que les

transformations de poste;

Considérant que les transformations de postes sont guidées par la volonté de maîtriser le coût

généré par un nouveau recrutement;

Considérant qu'il est proposé de transformer des emplois à plein temps en emploi à temps

non complet et de revoir la calibration de certains postes en élargissant les cadres d'emploi;

Considérant qu'il est également proposé la création d'un poste de directeur de mission chargé

de la reconstruction de la ville de Mamoudzou;

Considérant que le comité social territorial a émis un avis favorable à ces créations et

transformations le jeudi 30 janvier 2025;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et

représentés:

Article 1er: de valider la création, les transformations et suppressions de postes figurant

dans le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : de prévoir le coût correspondant au budget communal.

Article 3: d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout

document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 24/02/2025

Le Maire

Abstention (1): M. Nassuf-Eddine DAROUECHE

Contre (0):

2